



Conseil communal
de Duillier

Duillier, le 3 novembre

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du jeudi 17 septembre 2020 à 20h00**

Présidence : Olivier Chambaz, Président

A 20h07, le Président ouvre la première séance de l'année 2020, remerciant la présence de la Municipalité in corpore ainsi que la Secrétaire communale et le fidèle public. Les mesures sanitaires induites par le COVID-19 imposent le port du masque ; du gel et des masques à disposition des conseillers, ainsi que des poubelles pour y déposer leurs déchets et masques.

Il salue la mémoire de quatre personnes qui nous ont quittés depuis la séance de décembre dernier, soit Mme Villa PILLONNEL, originaire de Fribourg, née le 31 mai 1928, qui a vécu du 7 décembre 1987 au 16 décembre 2019 à Duillier ; M. Peter NIKLAUS, originaire du canton de Berne, né 26 novembre 1935, résidant à Duillier du 28 février 2012 au 5 janvier 2020 ; Mme Antoinette JOSSERON, née le 13 mars 1934, originaire de Montherod, qui a vécu à Duillier du 6 juillet 1955 au 10 février 2020 et Mme Martine LIAUDAT, née le 21 juillet 1948, fille de Duillier qui a toujours vécu au village et qui nous a quitté le 5 août 2020. Elle fut une des fondatrices du Carlaton, troupe théâtrale du village où elle y a été active en tant que Présidente appréciée de tous.

En hommage à ces personnes disparues et en soutien à leur famille, l'assemblée observe une minute de silence.

1. Appel

Il demande au Secrétaire de prononcer à l'appel : 32 conseillers sont présents, un nous rejoindra tout à l'heure, achevant une intervention avec les pompiers régionaux, ainsi que 4 suppléants à nommer.

Excusés : Pascal Berger, Ernest Durussel, Dario Fossati, Yoann Humbert, Melinda Kuster, Jean-Daniel Macherel, Marcus Mathys, Mary-Claude Santschy.

Absent : aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Président rappelle que nous avons la contrainte sanitaire du port du masque en milieu fermé, disposition entrée en vigueur dans le canton de Vaud depuis cet après-midi ; cependant, le conseiller qui doit prendre la parole peut s'en dispenser afin d'être audible, les distances sanitaires étant respectées. Lui-même le portera lorsqu'il devra observer un long silence.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose une modification de l'ordre du jour avec l'adjonction du point 13. « Nomination d'un ou d'une secrétaire du Conseil communal et d'un ou d'une suppléante », reportant au point 14 le point "Divers et propositions individuelles". L'Ordre du jour est donc modifié comme suit :

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019
4. Assermentation de nouveaux conseillers
5. Communications du Bureau du Conseil Communal
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis No 01/2020 « Remplacement de la ciblerie électronique de la société de tir Duillier- Prangins »
8. Préavis No 02/2020 « Région de Nyon – Reconduction du DISREN 2020 – 2025 »
9. Préavis No 03/2020 « Gestion et comptes 2019 »
10. Préavis No 04/2020 « Arrêté d'imposition 2021 »
11. Nomination d'une commission ad hoc pour le bouclage ESP de Plaisance
12. Élections statutaires
13. Nomination d'un ou d'une secrétaire du Conseil communal et d'un ou d'une secrétaire suppléant-e
14. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

Il n'y a pas de demande de correction.

M. Aurélien Uldry a une remarque : il est mentionné dans ce PV qu'une commission devait être nommée dans le cadre du PZR et il n'a pas vu ce point à l'ordre du jour. Le Président relève que ce point sera traité dans les communications de la Municipalité. M. Uldry en prend acte.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et le Président en remercie son auteur.

4. Assermentation de nouveaux conseillers

Le Président appelle les quatre suppléants devant le Conseil et procède à l'assermentation de M. Rory Schenker, Mme Nicole Hancou, M. Jérémy Chambaz et Mme Fanny Rossier.

Ces 4 nouveaux conseillers sont chaleureusement applaudis par l'assemblée et le Président les remercie de leur engagement.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président a quelques communications. Il y aura des votations le dimanche 27 septembre pour 5 sujets, puis celles du 29 novembre. Concernant les négociations sur la prise en charge de la facture sociale avec le Conseil d'Etat, en lien avec la lettre que nous avons adressée au Grand Conseil, vous avez lu que l'UCV, qui tient son assemblée ce soir, a un projet d'accord avec le canton sur une nouvelle répartition des coûts qui doit encore être approuvé, en principe ce soir.

6. Communication(s) de la Municipalité

Le Syndic **Jacques Mugnier** remercie le Président et a quelques communications à faire. Sans reprendre toutes les informations auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés pour essayer de faire face de la manière la plus responsable au COVID, ce COVID-19, qui a bien envahi notre esprit, mais heureusement pas notre corps et c'est tant mieux. Il remercie d'avance toutes et tous de rester vigilant et de prendre soin d'eux. Votre exécutif a essayé d'accomplir au mieux sa mission malgré cette crise, de prendre soin de notre population jeune ou moins jeune, de poursuivre l'avancement des dossiers. Parfois des décisions sans grandes consultations ont dû être prises, mais toujours dans les compétences qui nous sont octroyées et sans discrimination aucune. J'en prendrais pour preuve ma personnelle déception à l'annulation de la fête du 1^{er} août sur notre traditionnelle place de fête qui malgré tout ne nous aura pas empêché de chanter l'hymne suisse à la maison, en bonne santé sans devoir observer de quarantaine. Je ne m'étends donc pas davantage sur le sujet COVID, mais je remercie mes collègues et plus particulièrement Claudine pour son engagement, ainsi que les collaborateurs communaux qui ont œuvré et continuent à œuvrer tous les jours dans cette ambiance incertaine au service de nos citoyens.

L'Union des Communes Vaudoises (UCV), après plus d'une année de négociation sur la facture sociale désormais appelée **Participation à la cohésion sociale**, a obtenu un accord en trois points. Il y aura un rééquilibrage progressif de 150 millions pour les communes, une feuille de route pour l'engagement de discussions sur les réformes de la péréquation, la réforme policière et le mécanisme de maîtrise des finances communales et enfin la reprise par l'Etat des charges des régions d'action sociale comprises aujourd'hui dans la participation à la cohésion sociale.

En résumé, et mon cher ami et collègue des finances clignera de l'œil si je dis trop de sottises, en somme l'Etat redonne partiellement aux communes ce qu'elles ont donné à l'Etat quand il en a eu besoin. Les négociations auront donné malgré tout quelque chose, grâce aux communes qui ont fait front commun face à l'Etat. L'AdCV quant à elle maintient sa volonté de démarche auprès de toute la population par le biais d'une initiative populaire. Votre exécutif pense que l'un n'empêche pas l'autre mais qu'il est important de prendre les éléments acquis dans un premier temps pour ne pas risquer de voir la situation actuelle perdurer. Voilà, le dossier de la péréquation est très complexe, mais c'est un enjeu important qui nous concerne tous.

Lors des travaux du **carrefour Rigolette – Trois Fontaines**, actuellement en phase terminale, il ne manque que le marquage au sol, si je ne m'abuse. Nous nous étions engagés à prendre les mesures nécessaires à la bonne marche des travaux ainsi qu'au respect des bordiers et des usagers dans la mesure du possible et cela a été fait.

Les dernières dépenses pour le terrain multisports sont intervenues encore cette année. Le coût final s'élève à CHF 114.387.35, subventions des instances cantonales déduites, soit en dessous du coût estimé dans le préavis.

Pont de l'autoroute : une restriction de tonnage a été mise en place. Après intervention de la Municipalité auprès des instances compétentes, l'OFROU nous a informés que, selon sa planification financière actuelle, il sera procédé à un assainissement complet du tronçon Nyon - Etoy à partir de 2028. Dans ce cadre, l'intégralité du tronçon autoroutier concerné sera remis à neuf et adapté aux nouveaux standards et normes en vigueur en terme de sécurité.

Plan Communal d'Affectation (PGA) : Une fois digérée la présentation du redimensionnement imposé à notre commune par les directives cantonales (novembre 2019) et forte du constat que la population partage l'avis de la Municipalité, que l'acceptation d'une telle révision serait mal perçue pour le développement de notre commune, nous avons travaillé à l'élaboration de la vision municipale du nouveau plan d'affectation. Cette vision a été présentée à la commission d'urbanisme élargie qui a apporté des éléments de bon sens et des interrogations dont il va falloir encore débattre. Mme la Conseillère d'Etat Christel Luisier, actuellement en reprise du dicastère, s'est déjà donné la lourde tâche d'aller à la rencontre de toutes les communes de notre canton et ceci afin de prendre la température sur les difficultés d'application de la loi fédérale. Je rappelle qu'il y en a 230 concernées et 169 en surdimensionnement comme la nôtre. Rappelons que seul le canton de Vaud impose la règle de calcul de 50 m² de surface brute de plancher pour un habitant dans l'établissement du bilan des réserves !

Nous avons donc décidé de faire fi de ces critères mathématiques et d'élaborer une vision que nous nous sentons aptes à défendre sereinement. Nous devons encore rencontrer certains propriétaires, travailler sur la zone village avec la commission d'urbanisme élargie et discuter avec les autorités cantonales lors de la séance de coordination. Le retour de cette rencontre avec le canton permettra d'orienter l'établissement du dossier pour l'examen préalable. Du pain sur la planche donc et un processus pour lequel la Municipalité compte bien œuvrer *aussi vite que possible et aussi lentement que nécessaire*. Voilà, je remercie encore la commission élargie pour l'implication à venir dans ce lourd dossier, comme énoncé nous souhaitons continuer de travailler dans le cadre des compétences qui nous sont attribuées.

Marco Coletta a une question au sujet de l'atelier de réflexion prévu avec Urbaplan, il souhaite savoir s'il est provisoirement reporté. Le Syndic lui répond que oui.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne la parole à Madame **Claudine Vanat Gachet** qui communique ce qui suit :

Depuis notre dernier conseil communal, 9 mois se sont écoulés avec leur lot de surprises et de problèmes à régler. Concernant l'**AISE**, deux séances avec la préfecture de Lausanne ont été organisées en début d'année, afin de trouver une issue à la révision des statuts de l'association, qui ne fait toujours pas l'unanimité au sein des 10 communes membres. Aujourd'hui, 9 mois plus tard, le Codir a finalisé une nouvelle mouture des statuts avec un règlement des loyers pour les bâtiments. Ces documents sont dans les mains de la Préfet de Lausanne, qui décidera de la suite à donner à cette procédure complexe. Vous serez amenés à voter une nouvelle fois sur ces nouveaux statuts, j'espère avant la fin de la législature.

Le 13 mars dernier, fermeture de toutes les écoles jusqu'au 11 mai. Une permanence d'urgence a été mise en place par le corps enseignant. Début mai, les communes ont enfin reçu une liste avec toutes les mesures sanitaires qu'elles devaient mettre en place, afin d'assurer une reprise partielle de l'enseignement dans nos différents sites scolaires. Désinfection à répétition des surfaces et du mobilier dans nos écoles, port du masque, distance supplémentaire pour l'accueil de midi, entre autres. Ce fût une course contre la montre, avec comme défi de trouver dans les délais l'introuvable, à savoir des solutions désinfectantes, des sprays, des masques et du personnel supplémentaire.

Grâce à l'effort commun de tous les intervenants, les élèves ont pu reprendre le chemin de l'école. Je profite de ce conseil pour remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide pour organiser cette reprise inédite. En particulier, Nenad, le personnel de notre UAPE, mes collègues municipaux, les patrouilleurs et l'amicale des pompiers de Duillier, qui a pu monter à la hâte ses 2 cantines sur le site de Begnins, afin d'agrandir le restaurant scolaire et l'espace pique-nique des élèves du secondaire.

D'autres mesures ayant des conséquences financières sur notre association ont été l'annulation de tous les voyages d'études, des courses d'école et autres camps. Un travail fastidieux est toujours en cours afin de trouver des arrangements avec les différents partenaires, pour les sommes engagées d'avance. L'AISE a décidé d'offrir aux 1'200 élèves un linge de plage et une photo de classe, en guise de consolation pour toutes ces frustrations.

Durant l'été, 3 modulaires ont été installés provisoirement sur le site secondaire de Begnins. Il devient donc urgent que des constructions soient faites pour les élèves du primaire sur les villages du bas de notre arrondissement, afin de libérer suffisamment de locaux sur le site de Begnins secondaire. Une étude est en cours sur les différentes options qui s'offrent à nous.

Comme vous le savez certainement, dans mon dicastère, une autre tranche de la population me tient à cœur et demande aussi à être bien entourée. Il s'agit des 180 retraités que compte notre commune. Cette période de confinement a été pour eux encore plus compliquée que pour le reste de notre population. Toute une batterie d'aide et de livraison à domicile a donc été mise en place, en collaboration avec les commerçants de Duillier et de la région. Un grand merci à toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur aide afin de permettre aux personnes dites à risque, de ne pas se retrouver trop isolées durant de longues semaines. Et comme la course annuelle tant attendue n'a bien évidemment pas pu se faire, nous sommes allés trouver les 180 retraités pour passer un peu de temps auprès d'eux, vérifier que tout allait bien et surtout leur offrir des douceurs. Cette initiative a été des plus appréciées.

Comme l'isolement était encore pire pour les résidents en EMS, nous avons également demandé aux enfants de la commune de faire des dessins, qui ont été distribués à la Résidence Plein Sud de Begnins ainsi qu'à l'EMS du Chêne à Gland.

Voilà, après le calme de l'été, il semble que la situation sanitaire ne va pas en s'améliorant, comme l'on pouvait le craindre. Mais quoi qu'il advienne, je peux vous garantir que nous serons prêts à remettre en place tout le nécessaire pour le bien des habitants de Duillier.

Aucune question n'étant posée, le Président donne la parole à **Christophe Challande**, qui s'exprime sur le **Carrefour de l'épicerie** : les travaux se sont terminés en mai dernier avec la pose du tapis bitumineux de couleur. A l'issue de cette intervention, quelques remarques au sujet de la teinte du revêtement nous sont parvenues, la couleur caca d'oie d'origine avait effectivement de quoi surprendre. Il faut savoir que c'est avec le temps que cette surface offrira la teinte attendue, à savoir beige. Il nous reste encore les marquages routiers à réaliser pour finaliser complètement ce dossier, ils sont planifiés ces prochains jours et se réaliseront en même temps que d'autres qui sont à refaire dans la commune.

Travaux au Centre communal : les travaux des aménagements extérieurs du centre sont maintenant terminés. Il reste encore une intervention de serrurerie prévue ces prochaines semaines pour clore ce dossier de rénovation.

Ces prochaines semaines, certains travaux budgétisés vont se réaliser, notamment :

Eglise : réfection de certaines boiseries extérieures, sur le clocher, les avants toits, le porche d'entrée et les fenêtres côté Genève.

Ancien local du feu : Réfection de la porte et d'un élément de la charpente.

Déchetterie communale : Depuis le début de l'année, le CODIR s'est réuni à deux reprises. Pas grand-chose à signaler. Vous aviez pu constater que durant cette période de confinement, nous avons dû prendre très rapidement des dispositions afin d'organiser son accès. Le dispositif mis en place a permis de régler le problème sécuritaire et que même s'il a engendré un peu de trafic supplémentaire au centre de notre village, il a donné satisfaction. Je remercie aussi les collaborateurs de la commune de Prangins et Nenad, qui ont dû œuvrer un peu plus que d'habitude pour aider les gens à passer cette période difficile.

Hélène Baudet a une question sur le point du carrefour de l'épicerie et le Président l'encourage à s'exprimer. Elle comprend que, hormis le marquage, la route va rester à ce niveau ; elle trouve qu'il est très difficile de monter sur le trottoir sis après le magasin, la bordure est très haute et incite peu à y aller. Christophe Challande répond que c'était la solution, car le principal but était de réduire la vitesse des usagers ; si on mettait les bordures plus accessibles, elles seraient plus franchissables et n'inciteraient pas les automobilistes à ralentir. Hélène Baudet réplique que l'endroit est mal choisi, car on ne voit pas les véhicules arriver. Christophe Challande rappelle que c'était un choix, qu'il avait été défini comme tel pour promouvoir la sécurité. Les aménagements introduits sont identiques à ceux des zones 30, conçus pour être franchis à vitesse réduite. Ce sont les nouvelles normes d'urbanisation.

Hélène Baudet revient à la charge sur les cheminements de pavé, ce sont bien des trottoirs pour les piétons, or on trouve toujours des véhicules parkés dessus, notamment devant l'épicerie, ce qui rend ces passages piétonniers dangereux notamment vers midi, lorsque les enfants sortent de l'école. C'est vraiment l'enfer à ce moment crucial. Elle estime qu'à cet instant, c'est tout sauf sécuritaire d'avoir des voitures sur les trottoirs. Christophe Challande relève qu'on a bien cherché à les différencier par rapport à la route, notamment avec des revêtements différents. Maintenant si des automobilistes les utilisent, à part le gendarme qui leur met une amende, il ne voit pas de solution immédiate. Hélène Baudet a constaté une fois qu'un véhicule était resté 20 minutes devant l'épicerie ; lorsqu'elle s'en est enquis, la personne a répliqué qu'elle était venue livrer et visiblement le fait d'être sur le trottoir ne l'émouvait pas. L'épicière a également déclaré que ce n'était pas illégal de s'arrêter devant chez elle. Christophe Challande relève qu'il y a effectivement une place de parc différenciée par son revêtement.

Le Syndic intervient, car il estime qu'il faut avoir un peu de bon sens. Les trottoirs sont marqués comme tel ; si vous allez en ville de Nyon, je doute que vous parqueriez ainsi sans avoir une amende très rapidement. Ici, c'est différent nous n'avons pas de police communale, de plus nous n'avons pas la possibilité de mettre des amendes d'ordre. Il remarque qu'effectivement, dans les petits villages, certains s'octroient des avantages qu'ils n'auraient pas dans un centre urbain. C'était la volonté de

l'exécutif de montrer où était la place du piéton et celle de l'automobiliste. Pour reprendre l'aspect du trottoir, il relate la différence entre le trottoir franchissable et le demi-franchissable, soit la hauteur et l'angle d'attaque, ces derniers sont conçus pour permettre le passage des véhicules à largement moins de 30 km/h. Ce qui en cas de nécessité fait fortement ralentir l'usager qui décide de l'emprunter. Effectivement on constate que plusieurs automobilistes ont peur de cet obstacle qui est pourtant franchissable à vitesse modérée, sans dommage pour le véhicule.

Marco Coletta relève qu'avant, pour les voitures mal garées, c'était l'employé communal Edgar qui pouvait mettre des amendes. Ne pourrait-on pas continuer cette pratique ?

Jacques Mugnier relève qu'effectivement, Edgar avait ce côté policier/gendarme du village, cependant dans les faits, les amendes n'ont jamais été encaissées, car il n'en avait pas les compétences. Actuellement, il y a une réflexion pour former un des collaborateurs municipaux à cette mission, afin qu'il puisse intervenir légalement en cas d'abus de stationnement.

Maja Stüssi demande si un marquage pour le parcage va être effectué et s'il y aura un marquage de passage piéton devant la rue du Village 2.

Christophe Challande lui répond que non, ce n'est pas prévu car il y a déjà des places réservées pour le commerce. Hormis le passage piéton pour le cheminement des écoliers, il n'y aura pas d'autre passage piéton marqué dans le carrefour.

Maja Stüssi estime qu'il serait utile en haut de la Rigolette. Christophe Challande rappelle qu'il y aura le marquage des voies de circulation, aux normes usuelles. Il estime que l'on peut attendre de voir l'évolution du carrefour dans quelques mois, après ce marquage final.

Au sujet de la déchèterie et de la visibilité lors de la sortie, Maja Stüssi demande si des miroirs sont prévus pour la sortie, il est parfois difficile de voir ce qui vient de Prangins.

Christophe Challande se souvient que ces miroirs avaient été évoqués, mais il ne se souvient pas de la décision finale.

Jacques Mugnier informe que ce point de sécurité est toujours à l'étude, que lors de la mise en route du projet, on était déjà conscient du problème, mais le plan d'affectation ne laissait pas de latitude. A l'époque, on n'avait pas pu mettre des miroirs en face de la sortie, car il manquait des "armes" législatives pour ce faire. Des panneaux signalant le danger ont été posés pour que les usagers réduisent leur vitesse.

Christian Chambordon demande si le troc si apprécié à la déchèterie, fermé depuis le COVID, va rouvrir, puisque gel et masque permettent de sécuriser l'endroit. Par ailleurs, il se demande si l'on ne pourrait pas sécuriser l'emplacement de la déchèterie avec des feux clignotants, comme ceux en place à Gingins, où la sortie manque également de visibilité.

Au sujet du troc, Christophe Challande lui répond que le CODIR y a réfléchi ; le responsable du site manque de moyen pour le gérer et il craint que la réouverture amène un brusque flux de passage, vu les six mois écoulés ; cela reste cependant à l'étude selon l'évolution de la situation sanitaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président relève l'arrivée de notre conseiller Daniel Grenno, retenu pour une intervention des sapeurs-pompiers ; ce dernier le remercie et vu du sujet, relève que sur ce problème sécuritaire de circulation à la déchèterie, on lui a fait des suggestions, notamment la pose d'un feu réglant la circulation, mais ces personnes devaient venir de la Ville de Nyon. En revanche on lui a fait remarquer que si la sortie se faisait uniquement à droite en direction du giratoire, la sécurité en serait grandement améliorée, notamment pour les Duillérans.

Le Président le remercie et laisse le soin à la Municipalité d'étudier ces suggestions ; il passe la parole à M. Claude Bosson, qui communique sur les **Sources / eau de boisson** : Le 2 mars, l'OFCO (Office de la consommation) a procédé à la reconnaissance du recaptage des sources des Avouillons, également appelé des Tattes. Très conscient de la complexité de ces travaux et des coûts engendrés, l'Office nous remercie d'avoir entrepris ces investissements afin de pérenniser notre alimentation en eau potable. Le site étant pleinement opérationnel, nous procédons depuis à différentes analyses aussi bien pour le rendement que pour la qualité, ceci sous la houlette du Pr Parriaux. Après avoir curer le bras Ouest, nous venons de faire de même sur le bras Est la semaine passée. Ce curage était nécessaire suite à la quantité importante de limon qui a été drainé. Sa remise en service va se faire progressivement sur ce mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le chlorothalonil, substance active admise depuis les années 70 en tant que fongicide dans les produits phytosanitaires, est interdit en Suisse. Des valeurs limites ont été définies et les distributeurs d'eau ont l'obligation de mettre en place des mesures adéquates afin de les respecter. A savoir que pour Duillier, l'eau que vous consommez au robinet est conforme à ces nouvelles exigences.

Conduite ESP Panlièvre : Le décompte final du remplacement de la conduite d'ESP de Panlièvre s'élève à Fr 371'372.- à mettre en regard du préavis qui était de Fr 426'000.-, ce qui nous permet d'être de Fr 54'628.- en dessous de celui-ci. A mentionner également que nous avons reçu la participation de l'ECA, soit Fr 25'420.-

Règlement sur les arbres : Le règlement sur les arbres a été revu et adapté aux recommandations cantonales. Celui-ci se trouve depuis quelques mois en consultation préalable au canton. Le préavis étant également rédigé, ces documents seront remis à la commission ad hoc après retour du canton. La parole n'étant plus demandée, le Président passe au point

7. Préavis No 01/2020 « Remplacement de la ciblirie électronique de la société de tir Duillier-Prangins »

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission Gestion & Finances. Jessica TISSOT nous lit le rapport complet de la commission qui conclut à l'acceptation du préavis municipal. Elle relève que les conseils des deux autres communes de Coinsins et Prangins ont déjà voté favorablement ce préavis.

Le Président donne la parole aux conseillers ; elle n'est pas demandée et il passe au vote.

Vote : le préavis est accordé à l'unanimité.

Le préavis municipal No 01/2020 est accepté.

Le Président remercie les conseillers ; il a constaté la présence dans le public du Président d'honneur de la société de tir 300m Jean-Claude Gavillet, une fine gâchette dans la salle, tout sourire sous le masque.

8. Préavis No 02/2020 « Région de Nyon – Reconduction du DISREN 2020 – 2025 »

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément d'information. Jacques Mugnier ne souhaite pas influencer le vote, mais indique qu'à ce jour, plus de 75% des communes ont accepté cette reconduction et que ce trois quart des communes représentent également les trois quarts de la population, soit suffisamment pour valider ce projet.

Le Président invite le représentant de la commission ad hoc à donner lecture de son rapport ; Willy Jaques rappelle que chacun a pu en prendre connaissance électroniquement et il nous lit les conclusions de ce rapport qui conclut à l'acceptation dudit préavis et à la reconduction du DISREN pour la période 2020 – 2025 et de marquer ainsi notre attachement à la collaboration intercommunale, bénéfique à toute la population de notre région.

Hélène Baudet relève que le rapport de la commission ad hoc est très complet et nous lit les conclusions du rapport de la commission G & F qui recommande également l'acceptation du préavis municipal susmentionné.

Le Président remercie les rapporteurs de commission et donne la parole aux conseillers. Marco Coletta remercie le syndic d'avoir informé les conseillers du fait que la majorité qualifiée était atteinte pour la reconduction du DISREN pour la période 2020 – 2025. Il rappelle qu'avec 7 autres conseillers, il a déposé une motion en décembre 2018, pour ouvrir un débat sur l'intérêt de notre commune de rester au sein de Région de Nyon. Dite motion avait été refusée, mais il estime qu'une réflexion sur ce sujet reste nécessaire ; aujourd'hui nous en avons l'occasion et il estime judicieux de

décider si nous souhaitons rester impliqué dans ce DISREN. Pour lui, cela n'a pas de sens d'y rester, car Région de Nyon rajoute un échelon supplémentaire dans la prise de décision avec le District, le canton, la Confédération. Ceci nous coûte de l'argent, ce n'est pas nécessaire pour la prise de décision à notre niveau. Il en a la preuve, citant la déchèterie intercommunale conçue avec Prangins, le remplacement de la ciblerie du stand de tir. Cette association prône l'entente intercommunale pour financer des projets, alors que des financements ne sont pas portés par les communes concernées, ce qui lui semble un manque d'autonomie décisionnelle des communes impactées. Il a vu le peu de poids de la Région dans la crise de la facture de la cohésion sociale avec le canton. Il estime que la solidarité entre commune est nécessaire, qu'elle existe déjà, qu'il y a déjà une péréquation et que cela suffit. Il rappelle que notre Président a écrit au canton que le poids de la facture sociale était trop lourd et qu'il fallait en tenir compte.

Jacques Mugnier intervient non pas en tant que Syndic, mais en tant que délégué au Conseil Intercommunal de Région de Nyon. Il rappelle que toutes les régions, selon l'article 60 de la Loi sur les communes, sont censées être organisées selon le même concept que celui mis en place à Région de Nyon, en Conseil régional. Si nous refusons le DISREN, il voit mal la commune rester au sein de Région de Nyon et de ne pas prendre le dispositif d'investissement, car on comprend bien que le CODIR cherche à tout prix à mettre toutes les communes en accord avec ce DISREN. Et la disparition de Région de Nyon obligerait les communes du district à se mettre ensemble pour créer une nouvelle structure qui lierait les communes ensemble, et ce à 100%. Région de Nyon est la seule association de communes qui a un principe d'intercommunalité, avec un Conseil délibérant, un Comité Directeur, c'est donc un processus qui donne une voix à chacun. Il est conscient que toutes les communes ou les délégués ne sont pas unanimes sur le fonctionnement.

Sascha Linder rappelle que nous ne sommes pas ici pour décider si nous achetons un billet pour aller à Morges ou à Lausanne. Nous ne sommes pas là pour décider d'un renoncement au Conseil intercommunal, ce qui devrait faire l'objet d'une motion et nous devons respecter les décisions de notre propre conseil. Nous sommes là pour débattre de la poursuite du DISREN uniquement.

Christian Chambordon relève qu'actuellement, nous avons pu constater que plusieurs projets régionaux ont pu être menés à bien et qu'ils n'auraient pas pu l'être sans la cohésion des communes du district et du DISREN. Il a pu s'en rendre compte récemment et est convaincu de la compétence de ce système intercommunal ; si nous ne voulons pas attendre 10 ans pour la réalisation de certains projets, il faut soutenir ce DISREN. L'intérêt d'appartenir à ce dispositif régional a déjà été prouvé. La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Vote : le préavis est accordé par 34 voix pour et 2 contre.

Le préavis municipal No 02/2020 est accepté.

9. Préavis No 03/2020 « Gestion et comptes 2019 »

Le Président donne la parole à la Municipalité, laquelle n'a pas de complément à apporter ; il donne la parole au rapporteur de la commission Gestion & Finance, M. Johann Ahlström. Ce dernier rappelle que ce rapport a été transmis électroniquement et il en donne une lecture complète, remerciant la Municipalité pour la clarté de leurs réponses et explications sur la situation financière de la commune. Lors que le budget 2019 prévoyait un excédent de charges de CHF 420'000.-, les comptes ont révélé un bénéfice de CHF 140'224.-, ce principalement dû à des événements exceptionnels. Les implications de la péréquation financière du canton et les indications données ont contribué à réduire l'écart entre le budget et les résultats finaux. La commission conclut à l'acceptation du préavis municipal et de donner décharge à la Municipalité et à la Commission G&F.

Le Président remercie la commission de gestion pour son travail et donne la parole aux conseillers. Marco Coletta relève qu'en septembre 2019, il avait déjà signalé que le budget 2020 était toujours trop large quant aux estimations de dépenses, que des dépenses pour plus de deux millions sont trop imprécises. Il estime que la Municipalité demande systématiquement plus d'argent qu'il n'est nécessaire et deuxièmement, que le Conseil laisse faire. Un citoyen lui a posé la question : finalement, nous avons dépensé moins que prévu et c'est bien. Il n'est pas tout à fait de cet avis après la lecture

des comptes 2019. Il reconnaît que le calcul du budget est un exercice complexe, mais qu'au final, l'écart est toujours en faveur de la Municipalité et cela n'est pas justifiable.

Michel Peytregnet remercie Monsieur Coletta car il a justifié sa position. Le 80% des charges n'est pas maîtrisé par l'exécutif, ça c'est le premier point, et de l'autre côté, les revenus ne le sont pas non plus. En effet, on met au budget ce qui est communiqué par le canton pour le revenu des impôts sur les personnes physiques. Systématiquement, nous augmentons cette estimation de 10% pour être plus proche de la réalité. Enfin il faut savoir qu'en 2018, la Commune a touché des revenus tout à fait exceptionnels et qui ne reviendront plus jamais. Il explique que des citoyens partent à la retraite et retirent leur capital, ce qui génère un revenu imprévisible pour la commune. Il convient que nous avons des écarts comme dans d'autres communes, que cela se situe partout dans le canton ce qui fait que même au niveau de la Confédération, notre grand argentier peut se trouver massivement « à côté de la plaque ». Contrairement à une entreprise, qui connaît l'état de ces charges, de ses frais d'acquisition de matériel, de frais de production, nous ne sommes malheureusement pas dans cette situation. Le budget d'une commune doit lui permettre de fonctionner. On pourrait tenter de le faire sans provision ; tout d'un coup et mon collègue Bosson peut en parler, vous avez une conduite d'eau qui cède et vous en avez pour CHF 20 à 40'000.- de frais non prévus. Si le budget manque de profondeur, nous serions à chaque fois obligés de convoquer le conseil pour présenter un préavis d'une dépense extraordinaire. Ce qui ne serait viable ni pour l'exécutif, ni pour le législatif. Vous dites que c'est une autorisation à dépenser, et je suis d'accord avec vous. Mais vous constaterez aussi que depuis plus de 10 ans, votre exécutif vous a prouvé qu'il n'a pas abusé de cette permission de dépenser et que nous ne dépensons que lorsque c'est nécessaire.

Marco Coletta se déclare d'accord avec le Municipal des finances, mais d'accord à 50%. Il estime qu'il n'est pas normal que l'écart entre budget et bilan final soit toujours dans la même direction. L'an dernier, le conseil a refusé de diminuer le taux d'imposition, ce point reviendra tout à l'heure mais la Municipalité nous avait expliqué que cela serait très difficile de faire avec 1.5 points de moins. Au final, on voit que la commune est plus riche de CHF 140'224.-. Cela ce constate année après années, les chiffres ne le contrediront pas.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

Vote : le préavis est accordé par 36 voix et 1 abstention.

Le préavis municipal No 03/2020 est accepté.

10. Préavis No 04/2020 « Arrêté d'imposition 2021 »

Le Président demande si les conseillers n'ont pas reçu le préavis, il semble qu'il y ait eu un cafouillis entre la transmission du préavis et le rapport de la commission. Certains conseillers ont reçu le préavis municipal, d'autre pas. Le rapport a été transmis ce jour, ayant été mal acheminé par le rapporteur de la commission. Le Président demande si les conseillers souhaitent prendre plus de temps pour mieux l'appréhender. Ce n'est pas le cas et le Président donne la parole au rapporteur de la commission. Philippe Gros lit les conclusions du rapport de la commission de Gestion & Finances, qui estime qu'une baisse du point d'impôt ne serait pas raisonnable, avec la crainte de la baisse des revenus induite par le COVID-19. La commission recommande l'acceptation du préavis municipal.

Le Président relève qu'il a reçu un amendement d'un conseiller et il nous en donne lecture complète. Il donne la parole à Aurélien Uldry, lequel nous rappelle son intervention en septembre 2019, estimant que le transfert de point d'impôt de la commune au canton devait se faire avec une baisse de l'impôt communal équivalente. Dès lors, il demande formellement une baisse de 1.5 point d'impôt, pour venir à 64.5 points ; le manque à gagner se monterait à CHF 100'000.-, qu'il compare au CHF 140'224,24 d'excédent de recettes de l'exercice 2019. Il souhaite donc rendre aux citoyens ce point d'impôt au lieu des 66 points souhaités par l'exécutif. Cela rendrait un pouvoir d'achat à nos citoyens et notre économie locale en a besoin.

Le Président rappelle que l'amendement doit être discuté, puis on doit passer au vote ; s'il est accepté, il sera annexé au préavis municipal qui sera ainsi modifié.

Michel Peytregnet relève que, comme il l'a expliqué à la commission G&F, il serait le premier à dire oui, on pourrait aller jusqu'à baisser de – 5 points. Mais dans les faits, si on analyse l'évolution des

revenus de nos citoyens, il n'y a pas de possibilité d'évolution constante des revenus, bien au contraire. Effectivement, le canton a pris en charge le coût de l'AVASAD, soit CHF 100'000.-, mais de l'autre côté nous payons CHF 155'000.- de plus de charges pour la RIE III et en retour nous recevons CHF 8'000.-. Il en conclut que ce fameux point et demi d'impôt qu'on nous a retiré, c'était pour mieux nous le reprendre ailleurs. En résumé, nous avons été perdants. La situation du COVID va également impacter plusieurs citoyens de Duillier et je pense qu'il faut s'attendre à une baisse des recettes pour les prochaines années. Il estime qu'il faut donc rester prudent ; un point d'impôt pour un contribuable duilliéran représente entre CHF 56.- et CHF 61.- par année et il n'est pas convaincu que de telles sommes puissent relancer l'économie locale. Si l'on acceptait cet amendement, ce sont entre CHF 110'000.- et 130'000.- de diminution des recettes. Effectivement, la commune a une situation financière saine, s'il souhaite continuer dans cette voie, c'est que cela permet, par exemple, de financer une place de jeu sans devoir recourir à l'emprunt. Par exemple, le syndic s'est enquit auprès des jeunes du village de leurs besoins et la création d'un skate-park était souhaitée, mon collègue Claude Bosson a d'importants projets pour réviser notre réseau d'eau claire et d'eaux usées, ce que nous ne pourrions alors plus faire. Ce sont donc des investissements à envisager à court terme. Il nous fait la promesse que si de manière récurrente, il constate une amélioration des revenus, alors là il proposera de diminuer le taux d'imposition. En conclusion, il nous recommande de ne pas commettre d'impair et de refuser cet amendement.

Aurélien Uldry remercie le Municipal des finances ; il est cependant convaincu qu'il y a un équilibre à trouver entre les impôts communaux, cantonaux et fédéraux. Ce n'est pas pour lui qu'il intervient, mais bien pour tous les citoyens ; et s'ils avaient CHF 50 ou 60.- à dépenser à l'épicerie villageoise, ce serait bien aussi.

Le Président remercie M. Uldry et passe au vote sur l'acceptation de l'amendement, qui est refusé avec 30 voix contre et 7 voix pour. Il passe ensuite au vote sur le préavis municipal.

Vote : le préavis est accordé par 30 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

Le préavis municipal No 04/2020 est accepté.

11. Nomination d'une commission ad hoc pour le bouclage ESP de Plaisance

Le Président souhaitait passer directement au point 12, mais Julien Marsens lui fait remarquer son lapsus : il admet son erreur et passe au point 11. Nomination d'une commission pour le bouclage ESP de Plaisance.

Helga Surber souhaite savoir en quoi consiste ce bouclage ESP de Plaisance.

Claude Bosson répond qu'effectivement, on prend conscience du réseau d'eau lorsqu'une conduite pète, mais là en l'occurrence, lors des derniers travaux on s'est rendu compte que ce bouclage existait sur les plans, mais qu'il n'avait jamais été réalisé, raison de ce futur investissement à faire. C'est lors des travaux de Panlièvre que le lièvre a été découvert, ce bouclage entre Valire et Panlièvre aurait pu être utilisé durant les travaux de réfection, ce qui n'a pu se faire. Nous avons besoin de ce bouclage pour la sécurité de notre réseau ESP. Il espère que le préavis à venir pourra être soumis aux conseillers en décembre, raison de la nomination de dite commission.

Le Président demande à Mme Surber si elle est satisfaite de la réponse et si elle est intéressée à faire partie de la commission, ce qui n'est pas le cas.

M. Alexandre Molleyres se présente, ainsi que Mme Rebecca Chambaz et M. Olivier Dupuis. Aucun autre candidat ne se présentant, ils sont élus par acclamation.

12. Élections statutaires

Le Président cède sa place au vice-président, M. Marco Coletta. Ce dernier rappelle que nous devons réélire un Bureau pour les derniers 9 mois de la législature. Olivier Chambaz accepte de se représenter. Il est élu par acclamation et reprend la suite des élections statutaires. Il confirme que

- M. Marco Coletta accepte de rester Vice-Président
- M. Christian Chambardon également comme 2^{ème} Vice-Président

- Scrutateur/rices : Mmes Maja Stüssi et Mary-Claude Santschy acceptent leur réélection
 - Scrutateur/rices suppléants/es : Mme Françoise Young accepte sa réélection.
- Spontanément, Mme Sylvie Muller accepte le rôle, le Président ayant promis que les votations ont toujours lieu lors de pluvieux week-end. Le Secrétaire demande à Mme Muller si elle pourrait déjà opérer le dimanche 27 septembre et elle accepte de suite.

Commission de Gestion & Finances : Le Président Philippe Gros quitte la commission. Restent membres : Hélène Baudet, Christian Chambordon, Jessica Tissot, Johan Ahlström, Rebecca Chambaz.

M. Rory Schenker accepte d'en devenir membre suppléant.

Le Président remercie tous ces conseillers pour leur engagement ; ils sont applaudis par l'assemblée.

13. Nomination d'un ou d'une secrétaire du Conseil communal et d'un ou d'une secrétaire suppléante

Le Président rappelle que le Secrétaire avait annoncé en décembre 2019 qu'il cessait cette fonction au 30 juin ; finalement et au vu des circonstances, il a accepté de perdurer jusqu'au 30 septembre. A l'époque personne n'avait accepté d'être son suppléant. Constatant qu'il n'y avait pas de candidat dans l'assemblée, je me suis permis de prospecter, car comme vous le savez, le Règlement du Conseil prévoit que le Secrétaire du Conseil peut ne pas être membre du Conseil. En discutant avec une personne que vous connaissez tous, il a accepté après une période de réflexion et il m'a fait parvenir une lettre de candidature que je vous lis. Ayant été 14 ans Secrétaire municipal, Andres Zähringer est jeune retraité récemment établi à Duillier. Malheureusement, il est ce soir retenu comme Secrétaire du Conseil Intercommunal de Région de Nyon et il sera assermenté par le Bureau. Ainsi il pourrait être actif dès le 1^{er} octobre. Personne ne se propose pour le poste et au vote, Andres Zähringer est élu par acclamation.

Le Président souhaite nommer un ou une suppléant parmi l'assemblée. Fanny Rossier pose la question de savoir en quoi consiste ce poste ; le Président explique qu'en fait le/la suppléant/e doit pouvoir remplacer au pied levé le Secrétaire, mais il la rassure, Andres Zähringer a une santé de fer. La personne nommée ne sera pas convoquée pour les votations, elle reste à disposition au cas où. Fanny Rossier accepte le poste et est nommée par acclamation.

Marco Coletta souhaite remercier le Secrétaire communal, le Président l'informe que c'est prévu au point suivant.

14. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle au Conseil que nous devons nous déterminer quant à la composition du Conseil Communal pour la législature 2021/2026, avec réponse à la Préfecture au 30 septembre. Après conciliabule avec la Municipalité, nous sommes convenu de proposer le statu quo, savoir rester à 45 conseillers, vu le nombre de commissions à nommer, et demander à avoir entre 8 à 12 suppléants. Il donne la parole aux conseillers.

Sascha Linder demande si on doit se limiter à 8 suppléants, mais au vu des 10 suppléants qu'il a fallu nommer en deux fois pour la législature écoulée, il est d'avis qu'il faut aller à 12 suppléants.

Christian Chambordon demande, au prorata de la population, si l'on ne pourrait pas avoir 50 conseillers, mais il se souvient qu'il n'y avait que 45 candidats lors des dernières votations.

Le Président lui répond qu'une commune entre 1000 et 5000 habitants doit avoir un minimum de 35 conseillers et un maximum de 70. Effectivement, nous devrions trouver une cinquantaine de candidats au moins pour avoir quelques suppléants. La parole n'étant plus demandée, il propose à l'assemblée de se prononcer sur le statu quo. A la majorité, la proposition est acceptée.

Le Président demande à la Municipalité si, pour leur part, elle souhaite changer le nombre des municipaux. Jacques Mugnier répond que la Municipalité plaide pour le statu quo. Pour les prochaines élections, 4 d'entre eux se représenteront et il nous annonce qu'après trois législatures, il a choisi de se retirer et qu'il ne sera pas candidat à sa réélection.

Le Président le remercie et donne la parole aux conseillers.

Marianne Mugnier tient à remercier, au nom de toutes les personnes vulnérables du village, Mme Claudine Vanat-Gachet pour tout ce qu'elle et ses aides ont accompli durant cette période trouble de coronavirus. Ces actions ont été vivement appréciées et elle tenait à en faire part publiquement.

Le Président la remercie et relance les débats.

Maja Stüssi a une question sur les lampadaires, car elle a constaté que certaines lampes ne fonctionnent plus, parfois certaines à la Rue de la Rigolette sont en mode clignotants ; elle a également remarqué une potence vers l'épicerie et demande si c'est pour accueillir une lampe ou des décorations.

Claude Bosson répond qu'il y a déjà un projet en cours, pour de nouveaux modèles à lampe LED, beaucoup moins énergivores et plus fiables, qui seront installés au carrefour de l'épicerie. La Municipalité a l'intention de déposer un préavis pour remplacer tous les lampadaires, une visite de toutes les installations est prévue à mi-octobre. Vu ce projet, il est procédé à la réparation des lampadaires éteints dès qu'il y en a suffisamment en panne, car il faut louer une nacelle et on engage entre CHF 300.- à 400.- de frais par lampadaire. Effectivement dans quelques semaines, il sera fait appel à la SEIC vu qu'il y en a 6 ou 7 défectueux.

Maja Stüssi a encore une question quant à l'installation d'un éclairage supplémentaire au chemin de la Pichotte en direction de l'Essert, voire déplacement d'un lampadaire existant, car le soir au sortir du dernier bus, la visibilité est vraiment faible, notamment en hiver lorsqu'il y a du verglas. Claude Bosson en prend note.

Daniel Grenno a une question au sujet du remplacement de ces lampadaires, car il souhaiterait avoir parfois une lumière plus douce, or les lampes LED sont parfois violentes, mais il demande s'il y a la possibilité d'y ajouter des modérateurs pour limiter la pollution lumineuse nocturne par exemple entre minuit et cinq heures du matin.

Claude Bosson lui répond que c'est exactement ce que le futur projet proposera, un éclairage adaptatif et programmable à l'envi, soit jusqu'à 20 à 30% de densité lumineuse. A Vich, les nouvelles installations permettent de descendre à 40% de luminosité mais celle-ci est parfois encore trop forte ou ressentie comme telle. Dans le projet, c'est une rénovation complète des installations qui est planifiée avec la technologie de 2021 et non pas une ancienne.

La parole n'étant plus demandée, le Président la reprend ; il rappelle qu'en 2016, lorsqu'il a commencé son aventure de Président, personne ne souhaitait devenir Secrétaire, Pierre-Alain s'est alors présenté car d'accord d'œuvrer en ma compagnie. C'était très touchant et je peux vous dire qu'il a tenu parole durant toutes ces années, accomplissant sa mission dans une excellente ambiance. Je tenais ainsi à le remercier, mais en vous rassurant, il ne va pas poser sa plume de suite, vu qu'il va encore assurer les votations du dimanche 27 septembre. En décembre, il va se retrouver parmi vous vu qu'il reste conseiller communal. En remerciement, le Président lui offre une boîte renfermant des crus locaux.

En conclusion de cette assemblée, il demande à tous les conseillers de ne pas oublier les enjeux des votations à venir et leur rappelle notre prochaine séance agendée au 10 décembre 2020.

Le Président tient à remercier les employés communaux qui nous ont permis de tenir cette séance avec les précautions sanitaires dues au COVID-19.

Christophe Challande demande à chaque conseiller d'aider les employés en déposant leur bouteille de boisson à la sortie et il les remercie d'avance.

La séance est levée à 21h37.

Le Président



Olivier Chambaz



Le secrétaire :



Pierre-Alain Josserson